



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Arrêté n°2015-505 du 3 mars 2015

NOTA : Cette demande ne pourra être instruite que si tous les renseignements demandés sont correctement fournis.

LOCALISATION DU LIEU CONCERNE

Voie : N° à Mont Saint Aignan

Ce document est à transmettre impérativement au moins 8 jours à l'avance, faute de quoi, il ne pourra être instruit par les services dans les délais.

PROPRIETAIRE :

Nom :

 N° : Rue :

 Code Postal : Ville :
 ☎ : _ / _ / _ / _ / _ 📠 _ / _ / _ / _ / _
 E-Mail :@.....

ENTREPRISE :

Raison Sociale :

 N° : Rue :

 Code Postal : Ville :
 ☎ : _ / _ / _ / _ / _ 📠 _ / _ / _ / _ / _
 E-Mail :@.....

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour :

<input type="checkbox"/> Travaux		<input type="checkbox"/> Autres			
Nature des Travaux :	<input type="checkbox"/> Façade	<input type="checkbox"/> Elagage	<input type="checkbox"/> Travaux Intérieurs		
Description	Tarifs	Dimensions (longueur x largeur)			Montant
		L x l	Dimensions totales	Nombre de semaines	
<input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux, échafaudages, matériels et engins, caisson à déchets, conteneurs, benne - m ² / semaine	5,45 €				
<input type="checkbox"/> Tente, chapiteau, installations commerciales ponctuelles- m ² /semaine	5,45 €				
<input type="checkbox"/> Véhicule en exposition - place / semaine	27,22 €				
<input type="checkbox"/> Commerce ambulants hors marché (manège, glacier,...) - forfait/ semaine	9,80 €				
		Montant global estimatif			

Ces travaux ont fait l'objet d'une :

- Déclaration préalable n° :
 Demande de permis de construire n° :

La réservation de l'espace à occuper est à la charge du demandeur.

- Toutes les occupations inférieures à la durée indiquée dans le tableau ci-dessus (semaine), conduisent à l'application du tarif intégral dès la première journée d'occupation (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019).
- Par exception, les occupations inférieures à 24H sont exemptes de redevances.

Date de début demandée :

Date de fin prévue :

Prolongation :

Pendant la période d'occupation du domaine public, le demandeur doit informer la Ville de Mont-Saint-Aignan (Département des Espaces Publics) de son intention de modifier la durée d'autorisation (modification du nombre de semaines).

A défaut de signalement, les droits de voirie seront exigés sur la période de la demande initiale. Ils pourront être augmentés du dépassement constaté, mais aucune réfaction ne sera accordée pour toute durée inférieure à la déclaration.

DEMANDEUR (Facture établie au nom de) :

Je, soussigné(e), Mlle, Mme ou M.
(Nom) : (Prénom) :

(OBLIGATOIRES POUR LES PARTICULIERS),
Représentant l'entreprise :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

☎ : __ / __ / __ / __ / __ Fax : __ / __ / __ / __ / __

M'engage personnellement à payer les droits de voirie prévus par la délibération n° 2018-12-17 du 13/12/2018 et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.

Fait à :, en date du : / / 2019

N° Siret (obligatoire pour les entreprises)

.....

Signature du demandeur :

« Bon pour accord » (sous réserve des métrés contradictoires)

Ce document n'est pas un titre de recette.

- Après achèvement des travaux < à 2 mois, un titre unique vous sera émis
- Toutes occupations > à 2 mois, fera l'objet de titre(s) intermédiaire(s).

Cachet de l'entreprise :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Accord Accord sous réserve
- Avec arrêté municipal Circulation Stationnement
- Sans arrêté municipal

Mesures à mettre en place par le pétitionnaire

.....
.....
.....
.....
.....

Pour le Maire et par délégation

- Exemplaires à transmettre :
- Pétitionnaire
 - Service de la Police Municipale
 - Service des Finances

Jean-Paul THOMAS
Adjoint au Maire
Chargé de l'aménagement et de l'entretien
des espaces publics et du patrimoine bâti

Contrôlé et Visé par le technicien

Montant définitif à régler :

.....

Prénom / Nom :

Signature